

## MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 08 avril 2011, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Laurence LEMOINE, Serge CHAVOUTIER, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI

Absent : Olivier CULLET

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- **Budgets primitifs 2011** :

Vote à l'unanimité les budgets primitifs 2011 qui s'équilibre ainsi :

- Budget Principal :
  - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 634 554.00 €
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 543 639.00 €
- Budget Eau/Assainissement :
  - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 86 520.00 €
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 129 681.00 €
- Budget Régie Electrique :
  - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 86 147.00 €
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 232.00 €

- **Taux d'imposition 2011** :

- Suite à la réforme, les taux ont été re-basés car à partir de cette année le département ne percevra plus les taxes d'habitations et les taxes foncières Non Bâties. Cette part est reversée aux Communes et aux Communautés de Communes ayant une fiscalité additionnelle. Les taux proposés par l'Etat sont donc ceux de la commune en 2010 augmentés des taux du Département en 2010.
  - Taxe d'habitation : 7.83%
  - Taxe Foncier Bâti : 6.36 %
  - Taxe Foncier Non Bâti : 73.16 %
  - Contribution Foncière des Entreprises : 19.51 %
- Après débat, décide de ne pas changer ces taux d'imposition.

- **Comptes de gestion 2010** :

- Approuve les comptes de gestion 2010 du Trésorier principal pour le budget principal, du service Eau/Assainissement et de la Régie Electrique. Ils sont égaux aux comptes administratifs de la commune.

- **Travaux 2011** :

- Abords du four au centre du village : demande que ces travaux soient débutés dès que le bassin du bas sera terminé. La barrière actuelle sera remise après les travaux dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle. Remercie Messieurs Alain CULLET et Michel SOLLIER pour avoir commencer à remettre en état le four. Si tout marche, du pain sera fait le jour de la corvée.
- Réfection de voirie : certaines portions de voies nécessitent une réfection ou de l'entretien (Sous l'Eglise, piste du Bois Noir, route de La Coche, boucher les trous,...)
- Aménagement du grand bassin : les travaux sont bientôt terminés.
- Aménagement cimetière : concernant l'achat de terrains : un échange est conclu mais en ce qui concerne les deux terrains d'une succession, certains héritiers ayant refusé la vente, décide d'engager la procédure d'expropriation. Un dossier définitif sera réalisé en relation avec le bureau d'études et les pompes funèbres et le projet complet sera proposé à l'Architecte consultant.
- Décharge La Chentraz : un effort est demandé aux administrés pour que les divers matériaux inertes soient bien entreposés dans la limite de la décharge. Celle-ci ne concerne que les gravats et végétaux. Décide d'acquérir les terrains voisins au prix de 0.60 € le m<sup>2</sup>.
- Protection du village : les premières études étant réalisées, demande une rencontre avec RTM pour leur commenter la conclusion et déterminer la protection du village qui sera à effectuer.
- Réserve foncière : deux propriétaires de terrains proposent de vendre à la commune la totalité de leurs biens. Accepte l'acquisition de ces parcelles.
- Belvédère du Mont Cuchet : décide de mettre en place une table d'orientation au belvédère du Mont Cuchet et souhaite que la Commune de St Jean de Belleville accepte de participer aux frais.
- Garage communal : les travaux débiteront à la suite des bassins.
- Mur d'épaulement : un mur cyclopéen surmonté d'un grillage sera effectué.
- Dénomination des rues et numérotation des bâtiments : il reste à poser les panneaux d'agglomération et de hameaux. Pour une meilleure lisibilité, quelques plaques de rues seront certainement ajoutées.
- Fixe une réunion pour la visite de ces travaux, le samedi 9 avril 2011 à 18 heures 30.

- **Syndicats intercommunaux** :

- Communauté de Communes Cœur de Tarentaise : prend connaissance du compte rendu des réunions communautaires (Morel : Monsieur Marin SOLLIER est nommé délégué de la Commune auprès du Syndicat du Morel ; mise en place du Service Pour

l'Assainissement Non Collectif ; rénovation de la déchetterie pour la sécurité ; recherche de foncier disponible ; consultance architecturale ...) Est informé sur les réunions de la Commission Culture et de la Commission Logement.

- SIERSS : prend connaissance du compte rendu des réunions syndicales (vote des budgets primitifs 2011 ; remplacement du Directeur ; travaux de l'EHPAD d'Aigueblanche qui devraient début au mois de juin 2011 ...)
- SIVOM : prend connaissance de la dernière réunion syndicale (le SIVOM devrait s'éteindre en douceur pour la fin d'année ; les services actuels seront dispatchés à la CCCT pour le transport scolaire, à l'A.P.T.V. pour la musique, au SIERSS pour le service « jeunesse »).
- Conseil d'école : prend connaissance du compte rendu du Conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre (une classe risque d'être fermée à la rentrée de septembre ; le Conseil municipal demande le maintien de cette classe ; les travaux de rénovation de l'école sont reportés car le projet présenté a doublé par rapport à la prévision).

- **Information Urbanisme** :

- N'exerce pas son droit de préemption sur deux parcelles de terrain au Chef Lieu.

- **Affaires diverses** :

- Accepte les compromis de vente et les servitudes de passage à signer avec EDF pour régulariser les parties de terrain occupées par la conduite forcée.
- Décide d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 5 centimes pour ne pas avoir une augmentation trop importante à l'avenir. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est donc de 0.50 €.
- Dit que les loyers du parking sous le cimetière seront indexés suivant l'indice de référence des loyers, comme les garages.

- La séance est levée à 23 heures 50.

- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 20 mai 2011 à 19 h 30.

*Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 14 avril 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

A FONTAINE LE PUIITS, le 09 avril 2011.

Le Maire,  
Marin SOLLIER